

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 10 MAI

## Est-ce lui??

On lisait, au commencement de la semaine, dans tous les journaux, bien pensants comme mal pensants, l'officielle information culinaire suivante :

« Le garde des sceaux et Mme Antonin Dubost ont offert un grand dîner de cinquante-cinq couverts en l'honneur des membres du cabinet, etc.  
» Le dîner a été suivi d'une très brillante réception. On y remarquait, etc.....

Je n'y trouve rien à redire et je prends la liberté de présenter mes très humbles respects à M. le garde et à M<sup>me</sup> la gardienne des sceaux. Qu'on me permette, cependant, de raconter, à ce propos, une petite anecdote.

Le 12 janvier 1870, le lendemain de l'enterrement de Victor Noir, étaient coffrés à Mazas (trois jours après transférés à Sainte-Pélagie), avec la plus large absence d'égards possible, les divers rédacteurs de la *Marseillaise* fondée, vingt jours avant, par Rochefort.

Cinq cents, un millier d'avocats accoururent à la prison solliciter la gloire de notre défense et l'un d'eux, le plus accrédité, le plus « ami », Protot, ministre de la justice, sous la Commune, nous apprit ceci :

Dans la matinée du 13 janvier — notre arrestation connue de tout Paris la veille au soir — s'était présentée, aux bureaux de la *Marseillaise*, une bande d'écrivains amphibies quémandant l'honneur de suppléer les martyrs (nous étions déjà des « martyrs », mince de chance !) pendant la durée de leur geôle. Cette bande, nous dit Protot, semblait dirigée par un « Robin » d'aspect important, famélique et roublard, répondant au nom de Dubost et qui s'était, tout de go, merveilleusement entendu avec l'administrateur et caissier Barberet. Nous sûmes, par les « auxiliaires » qui se félicitaient l'arche pour nous renseigner, que Barberet et Dubost, sans s'inquiéter d'aucun de nous, rendaient de fréquentes visites à Rochefort, lequel, de son côté, ne nous donnait pas signe d'existence et encore moins de monnaie. On fit passer vingt billets à « notre chef » pour l'informer de nos anxiétés ; il ne répondit pas.

Au bout de quinze jours, on nous relaxa tous, midi sonnant. Rendez-vous général est pris pour le soir au siège de la *Marseillaise*, 9, rue d'Aboukir. Nous arrivons vers cinq heures.

A notre ancienne table étaient installés et griffonnaient des personnages totalement ignorés, n'ayant aucun rapport avec la littérature. Nul de ces nobles étrangers ne leva la tête à notre entrée et ne quitta sa chaise. Nul de nous n'osa les interpeller, ni les sommer de restituer la place volée. Nous restions debout et muets derrière les usurpateurs. Quelque chose allait, évidemment, se casser. Bref, un monsieur s'amène, portant sous le bras une serviette de palais aussi vaste qu'un steamboat, nous toise effaré, puis se précipite, avec une épouvante non feinte, dans une pièce limitrophe, comme s'il eut aperçu tous les spectres de Macbeth. Nous interrogeons le garçon. Ce foyard est le nouveau Rédac-chef de la *Marseillaise*, M. Antonin Dubost. Enfin, il descend à s'exhiber.

Pas beau ni étincelant, le cadet : quelques recors brouillés pour l'éternité, même avec les plus modestes confections de la Belle Jardinière.

Un habit à queue de pie râpé ; le col de chemise bourbeux ; pantalon noir luisant sur les cuisses et trop court, découvrant des souliers au cuir rougi par la disette prolongée de cirage ; des chaussettes échappant à toute appréciation et à toute description ; le gilet de casimir, veuf, pour le tiers, de ses boutons ; la chevelure moutonnante et rêche — du crin séché au soleil ; le chapeau semblable à un crêpe mouillé ; des manchettes de ramoneur, l'œil terne et clignotant, la joue briquetée, la main courte grasse et molle.

Fouvielle se nomme et le prie de révéler ses intentions à notre égard. L'homme parle !

Une crécelle gésonnante et rouillée ; des mots spongieux, tuméfiés, la platitude entée sur l'emphase, des périphrases et des circonlocutions en filasse ; quoi encore, du lait tourné dont il distribue chaque goutte par trois secondes, sur un geste rotatoire de tourneur d'orgue ; en résumé Robert Macaire prédicateur.

La nausée nous prend. On salue sommairement le quidam et on dégringole l'escalier en se bouchant le nez.

Deux jours après, la nécessité talonnant, nous passâmes à la caisse pour réclamer au moins une indemnité. On nous marchandait 20 francs par tête pour quinze jours de cellule. Et encore, venu le dernier, touchai-je seulement 15 francs, le coffre-fort étant épuisé. Quand, la semaine suivante, je me présentai pour émarger mon reliquat, le nouveau caissier, Verdure — Barberet s'étant envolé sur l'aile de Dubost — me signifia « qu'il ne reconnaissait pas les dettes de l'intérimaire et adultérine administration ! Une Révolution s'était effectuée. Sur l'injonction expresse et plus que pressante de ses lecteurs et surtout de ses amis, Rochefort nous avait tous rembranchés.

Dubost roula dans l'oubli.

En septembre suivant, Grousset le repêchait dans le cabinet de M. de Keratry, préfet de police, sous la défroque d'un secrétaire particulier. Par curiosité, Paschal demanda nos dossiers pour les remettre à chaque intéressé. Les papiers s'étaient poussés de l'air. Nous apprîmes ultérieurement, pendant la Commune, je crois, que Dubost avait « emprunté » nos dossiers en même temps que le sien.

Depuis dix ans, un Antonin Dubost s'est faufilé à la Chambre. Comment, sous quel prétexte, à l'ombre de quel drapeau ? Pas à ma vivante ne s'en souvient. A l'heure actuelle, il est garde des sceaux ; il symbolise l'idée de justice et je vous prie de croire que son élévation donne au pays une crâne idée de l'intelligence et du tact de ceux qui lui ont délégué ses fonctions.

A présent, je me demande si le Dubost du grand gueuleton ministériel peut et doit se confondre avec l'ancien barboteur de la *Marseillaise*.

Oui ?  
Alors, Antonin, rends-moi mes cent sous.

S.

## Les Commissions

### Les réparations judiciaires

La loi sur les réparations judiciaires, votée par la précédente Chambre, a été modifiée par le Sénat.

Le texte du Sénat diffère de celui de la précédente Chambre.

Celle-ci avait introduit dans la loi un article donnant droit à une indemnité à tous ceux qui auraient été l'objet d'une ordonnance de non-lieu de la part du juge d'instruction ou d'un arrêt de non-lieu de la part de la chambre des mises en accusation.

Le Sénat a écarté cette disposition, par cette raison que le non-lieu n'est pas une preuve d'innocence, puisque l'individu qui en a bénéficié peut toujours être poursuivi pour le même fait si des charges nouvelles venaient à se produire.

La commission de la Chambre a adopté les motifs du Sénat.

### Les élèves de l'École normale

Devant la commission de l'armée, le ministre de la guerre s'est prononcé formellement contre la proposition du général Riu et a même exprimé le regret qu'on eût voté la loi de 1892 relative au service militaire des élèves de l'École centrale.

Après son départ, la commission a ajourné indéfiniment la proposition.

Elle examinera ultérieurement s'il serait possible d'instituer le service de deux ans sans dispense d'aucune sorte.

### Le placement des employés

La commission du travail a commencé, hier, l'examen des divers projets relatifs au placement des ouvriers employés.

L'unanimité de la commission est hostile aux bureaux de placement autorisés, mais sans se prononcer sur leur suppression ou leur expropriation.

La commission a décidé d'entendre vendredi le président de la chambre syndicale des placeurs et les représentants de la ligue contre les bureaux de placement.

### Commission de Budget

M. Poincaré passe en revue toutes les catégories de revenus examinées par la sous-commission.

Il indique, pour les revenus qui sont frappés, les modifications qu'on pourrait essayer d'introduire dans l'assiette de la perception, et pour les revenus qui ne sont pas atteints, les produits qu'on pourrait expérimenter des taxes qui seraient établies.

Mais il rappelle les objections que le gouvernement a cru devoir faire à propos d'un certain nombre de ces taxes éventuelles, qui, dans tous les cas, ne pourraient être que la rançon de la suppression de la contribution mobilière, et ne pourraient évidemment pas fonctionner en même temps qu'elle.

Il conclut que l'entente avec le gouvernement se ferait sans doute sans difficulté sur la direction générale à donner à l'étude des réformes fiscales.

Pour l'instant, la commission du budget pourrait ordonner l'étude immédiate de la transformation de l'impôt foncier. Le gouvernement accepterait également de rechercher s'il ne serait pas possible d'étendre la taxe de 4 0/0 au Fonds publics étrangers.

On aurait ainsi la somme suffisante pour ne pas demander à la taxe d'habitation l'augmentation de 14 millions que le projet de budget comporte.

La réforme proposée par M. le ministre des finances sur les contributions directes serait allégée et facilitée.

### Caisses d'assurances pour les sapeurs-pompiers

La Commission d'assurances et de prévoyance sociale a abordé l'examen de la proposition de M. Bérard (Ain) relative à la création de caisses départementales d'assurances pour les sapeurs-pompiers.

La Commission a décidé d'entendre les représentants de la fédération des sapeurs-pompiers de France et les représentants des Compagnies d'assurances.

## INFORMATIONS

### Fiançailles de M. Ernest Carnot

On annonce les fiançailles de M. Ernest Carnot, second fils du Président de la République, avec M<sup>me</sup> Marguerite Chiris, fille du sénateur des Alpes-Maritimes.

### Obsèques du général Ferron

Les obsèques du général Ferron à Paris auront lieu demain à l'église Sainte-Clotilde.

### Mort du général Blot

Le général Blot, ancien commandant du 5<sup>e</sup> corps d'armée à Orléans, est mort subitement hier soir à l'âge de soixante-dix ans, dans son château aux environs de Niort.

Né à Marbaix, dans le Nord, le 27 novembre 1824, le général Blot entra à Saint-Cyr en 1842 et fit campagne en qualité de capitaine en Afrique de 1851 à 1854 et en Crimée de 1854 à 1856. Chef de bataillon en 1859, il fit partie du corps expéditionnaire de Chine et gagna dans cette campagne la croix de chevalier et son grade de lieutenant-colonel.

Colonel, lorsqu'éclata la guerre avec la Prusse, il fut fait général de brigade le 22 septembre 1870.

En octobre 1876, le général Blot quitta le ministère pour aller commander la 70<sup>e</sup> brigade d'infanterie. Dix-huit mois plus tard, il était promu divisionnaire et était nommé successivement au commandement de la 34<sup>e</sup> division à Toulouse et à celui de la 2<sup>e</sup> à Arras.

En 1880, chef d'état-major général du général Farre, le général Blot était nommé au commandement de la 24<sup>e</sup> division d'infanterie à Périgueux, poste qu'il ne quitta que le 7 février 1886 pour venir commander le 5<sup>e</sup> corps d'armée.

Mis à la retraite depuis quelques années, le général Blot était grand officier de la Légion d'honneur. Il comptait 10 campagnes, 2 blessures et 4 citations.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui.

### Exécution d'Emile Henry

On regarde comme imminente l'exécution d'Emile Henry.

### Manifeste socialiste

Le groupe socialiste, réuni à l'issue de la séance de la Chambre, a décidé de lancer le manifeste suivant :

Citoyens,

Sans raison aucune, sans prétexte aucun, une majorité servile, sur les ordres d'un gouvernement aux abois, vient de décider des poursuites contre un des nôtres, le député socialiste Toussaint. Son seul crime était d'avoir, sans violence et sans provocation, pris parti pour des travailleurs en grève. Il a suffi à Casimir-Perier de dire à la Chambre : C'est





